

Rapports soumis à délibération Conseil Communautaire du lundi 16 septembre 2024 à 17 heures 30 Salle du Marché Couvert à Avallon

O.J N° 1 : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU JEUDI 29 JUILLET 2024

Rapporteur : le Président
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 2 : INFORMATIONS DIVERSES DU PRÉSIDENT

- Le Président informe que la prochaine réunion du Bureau communautaire aura lieu le jeudi 19 septembre 2024 à 8 heures 30 à la salle de réunion de la Communauté de communes.
- Le Président informe que la prochaine réunion du Conseil communautaire aura lieu le lundi 21 octobre 2024 à 17 heures 30 au marché couvert à Avallon.
- Le Président propose de conserver la répartition dite « de droit commun » pour la répartition du Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales 2024 entre l'intercommunalité et les communes membres, étant précisé qu'aucune délibération n'est alors nécessaire.
- A l'initiative de notre collègue Paule BUFFY, le Président informe qu'une réunion d'information sur divers sujets à destination des Maires et des Secrétaires de mairies aura lieu le vendredi 25 octobre prochain de 9 heures à 12 heures (*cf. : l'invitation sera envoyée début octobre*).
- Le Président rappelle qu'il devient urgent que les communes, qui ont manifesté la volonté de participer au marché mutualisé pour le contrôle technique, la maintenance et le petit entretien des points d'eau incendie, nous fassent parvenir leur délibération autorisant le Maire à signer la convention d'un groupement de commandes « défense extérieure contre l'incendie ».

O.J N° 3 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU PRÉSIDENT

Il est rendu acte des décisions prises par le Président en application de ses délégations de pouvoir.

O.J N° 4 : INFORMATIONS SUR LES DÉLÉGATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Depuis la dernière réunion du Conseil Communautaire (*cf. : lundi 29 juillet 2024*), le Président explique que le Bureau Communautaire a pris des décisions inhérentes à ses délégation lors sa séance en date du lundi 9 septembre dernier mais qui ne seront soumises à approbation que lors de la prochaine réunion prévue le jeudi 19 septembre prochain.

O.J N° 5 : DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

- 2024-97 **Office de tourisme du Grand Vézelay : rapport d'activités 2023 et objectifs de l'Office de Tourisme du Grand Vézelay**
Rapporteur : Monsieur Jean-Michel BEAUGER
Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 6 : EAU ET ASSAINISSEMENT

- 2024-98 **Attribution du marché pour l'étude du transfert de la compétence « eau potable »**
Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO
Délibération : adoptée à l'unanimité (3 abstentions)
- 2024-99 **Attribution du marché pour l'étude du transfert de la compétence « assainissement »**
Rapporteur : Monsieur Camille BOÉRIO
Délibération : adoptée à l'unanimité (4 abstentions)

O.J N° 7 : AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

2024-100 Projet de schéma départemental pour l'accueil et l'habitat des gens du voyage

Rapporteur : Monsieur Joël TISSIER

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 8 : AFFAIRES FINANCIÈRES

2024-101 Attribution des compensations prévisionnelles 2024-2

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

2024-102 Remboursement d'un compresseur pour la chaufferie de l'ensemble immobilier « gymnase départemental/locaux communaux » à la commune de Montillot

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité (1 abstention)

2024-103 Décision modificative n°2024-3 du budget principal 2024

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

2024-104 Décision modificative n°2024-2 du budget annexe 2024 « gestion du service Enfance-Jeunesse »

Rapporteur : Monsieur Bernard RAGAGE

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 10 : RESSOURCES HUMAINES

2024-105 Création d'un emploi de Directeur (H/F) du Pôle « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse » permanent à temps plein (35/35e) à compter du 1er novembre 2024

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2024-106 Création d'un emploi de Chargé de mission « Jeunesse » (H/F) permanent à temps plein (35/35e) à compter du 1er janvier 2025

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2024-107 Création d'un emploi d'Éducateur territorial des activités physiques et sportives (H/F) permanent à temps plein (35/35e) à compter du 1er novembre 2024

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

2024-108 Création d'un emploi d'Agent « volant » de petite crèche (H/F) permanent à temps plein (35/35e) pour les 4 structures d'accueil de la Petite Enfance à compter du 1er novembre 2024

Rapporteur : le Président

Délibération : adoptée à l'unanimité

O.J N° 12 : INFORMATIONS DIVERSES

En réponse à Monsieur Alain MARC s'inquiétant des difficultés d'appliquer le Plan local d'urbanisme intercommunal pour les projets de photovoltaïques en toitures, Monsieur Didier IDES explique que cette problématique fera l'objet d'une modification au niveau du règlement du PLUi.